

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de St-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Suzanne Gaudreault secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :-

Lors de la séance ordinaire du 7 février 2018, le règlement # 341 a été adopté. Ce règlement est relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le présent règlement est déposé au bureau du secrétaire-trésorier, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 8^{ième} jour de février de l'an deux mil dix-huit.


.....
Directrice générale et secrétaire-trésorière

